

ENERGIES POSITIVES

La lettre d'information ERDF Ouest aux producteurs photovoltaïques



Lettre n°2

Madame, Monsieur j'ai le plaisir de vous adresser cette 2^{ème} lettre d'information qui vous est consacrée en tant que producteur d'électricité photovoltaïque.

Dans ce numéro, orienté autour de la gestion contractuelle, ERDF souhaite vous apporter toutes les informations relatives à votre CRAE ^(). C'est en effet ce dernier qui accompagne votre installation photovoltaïque pendant toute sa durée de raccordement au réseau public de distribution géré par ERDF.*

Votre conseiller reste, bien entendu, à votre disposition pour toutes attentes en lien avec le distributeur ERDF.

Je vous en souhaite une agréable lecture.

*Dominique VIU
Direction Développement
Chef de Projet Linky / CARD*

Le CRAE en quelques mots.

Le **Contrat de Raccordement, d'Accès et d'Exploitation (CRAE)** est obligatoire pour toute installation photovoltaïque ($\leq 36\text{KV}$ a) raccordée au réseau public de Distribution.

Prenant effet à la date de mise en service de votre installation de production, il vous accompagne par tacite reconduction sur la durée de vie de votre installation.

Les conditions particulières, en votre possession, définissent les caractéristiques spécifiques de votre installation. Elles s'accompagnent des conditions générales disponibles sur le site du distributeur ERDF

<http://www.erdfdistribution.fr>

Rubrique « particulier / produire de l'électricité / Mon contrat d'accès au réseau public ».



Vous souhaitez faire évoluer votre installation de production ?

Ajout de panneaux photovoltaïques sur une installation existante, remplacement d'élément défectueux ou rénovation, ..., nombreux sont les cas susceptibles de modifier la puissance de votre installation de production.

La procédure est alors la même que pour une demande de raccordement

Une seule adresse :

http://www.erdfdistribution.fr/Produire_de_l-electricite

Vous y trouverez tous les documents utiles, ainsi que les adresses régionales des Accueils Raccordement. Vous pourrez aussi télécharger le formulaire « Demande d'augmentation de puissance ».

Bien entendu, un conseiller reste disponible au :

 0 820 03 19 22 (appel non surtaxé)



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Comment est rémunéré le distributeur ?

Chaque année, à échéance contractuelle, vous devez vous acquitter des charges d'utilisation du réseau.

Le **TURPE**^(*) rémunère les gestionnaires des Réseaux Publics d'Electricité pour le transport et la distribution. Il permet l'entretien et le développement des réseaux dans des conditions satisfaisantes de sécurité, de qualité et de rentabilité.

(*) TURPE : Tarif d'Utilisation du Réseau Public de Distribution d'Electricité

- Si $P^{(*)} \leq 18$ kVA :
Montant annuel TTC : 62,14 €

- Si $18 < P \leq 36$ kVA :
Montant annuel TTC : 66,59 €

(*) P = Puissance de votre installation de production.

Tarif en vigueur au 1er août 2013

☞ Simplifiez-vous la vie, optez pour le prélèvement automatique !

Nous contacter ?

Pour un renseignement sur votre contrat CRAE, la relève des index compteur ou la facture **ERDF**, contactez votre conseiller à l'ARD Ouest :

☎ 02 43 59 53 19

Mail : egs-ardo-e-prod@erdf-grdf.fr

ERDF : Service Dépannage Producteur

☎ 0 811 882 202



Contacteur EDF obligation d'Achat

Pour toute Question relative à l'achat de votre énergie.

☎ 0 891 700 130

Mail : oa-solaire@edf.fr

www.edf-oasolaire.fr

Lettre d'information ERDF Ouest aux producteurs Photovoltaïques BT

Publiée par ERDF DIR Ouest
Direction Développement

Responsable de la publication :

Dominique Viou, *Chef de projet Linky/CARD*

Responsables de la rédaction :

Dominique Viou, *Chef de projet Linky/CARD*
Yves Bodin, *Responsable ARD de Laval*

Point clés de votre relation avec le distributeur, une mise à jour de votre contrat CRAE est parfois nécessaire quand votre situation évolue.

Je change d'adresse mail ou de compte bancaire

Cette information est primordiale pour le distributeur ERDF qui vous envoie tous les 6 mois, par mail, la publication de vos compteurs (relève des index).

Le règlement annuel des frais d'accès au réseau (TURPE) est grandement simplifié par l'utilisation du prélèvement automatique et une mise à jour du compte bancaire associé, en cas de modification.

Je souhaite effectuer un changement sur le titulaire du contrat...

Nombreux sont les cas où un changement de raison sociale ou d'adresse intervient; vente de la maison, donation lègue, création d'entreprise, mais aussi déménagement, mise en location du bien supportant l'installation photovoltaïque....

Il vous appartient alors d'en informer le distributeur ERDF qui aura en charge la mise à jour de votre contrat CRAE. Il vous donnera toutes les informations sur les démarches à effectuer (date du changement, relevé des index du compteur à date, nouvelle adresse de facturation, extrait K-bis, acte notarial, ...etc...)

☞ Dans ce cas, un avenant au CRAE est nécessaire, contacter votre conseiller ERDF !

Dépannage...

Votre installation de production vous appartient, et vous avez en charge son entretien. Néanmoins il peut arriver, exceptionnellement, qu'un dysfonctionnement sur le réseau vous empêche d'injecter. Après les vérifications d'usage permettant d'éliminer un éventuel défaut sur votre installation intérieure, (mon disjoncteur est bien enclenché, je suis seul sans courant, ...), notre service dépannage est disponible 7j/7j, 24h/24 au 0 811 882 202 (appel non surtaxé).

Mon installation ne produit plus...

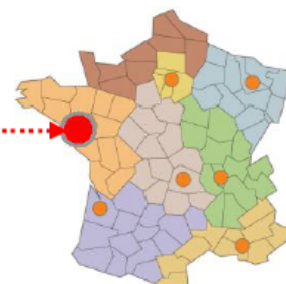
Si vous décidez d'arrêter votre installation de production, il sera alors nécessaire d'en informer le distributeur afin d'effectuer la résiliation définitive de votre contrat, la dépose des compteurs ERDF et éventuellement celle du branchement.

Electricité Réseau Distribution France
Accès au Réseau de Distribution Ouest
35 bis, rue Crossardière – BP 304 - 53 003 Laval Cedex

www.erdfdistribution.fr

ERDF - SA à directoire et conseil de surveillance au
Capital de 270 037 000 Euros – R.C.S. de Nanterre 444 808 442

ERDF est certifié ISO 14001 pour l'environnement



egs-ardo-e-prod@erdf-grdf.fr